

Atelier de consultation collective et territoriale
Journée Portes ouvertes DTPJJ 66-11 17 novembre 2021

Votre organisation / juridiction :

Animation DTPJJ 66-11 : direction territoriale, en intérim DTPJJ.
Juridictions TJ Perpignan – TJ Narbonne – TJ Carcassonne

Date de l'atelier : 17 novembre 2021

Nombre de participants à l'atelier : 35 personnes

Informations sur les participants :

Fonction	Sexe	Institution	Tr âge
CADEC	H	STEMO	+50
Presidence	H	Enf catalane	+65
Avocate	F	ADE	+50
Secrétariat général	H	Enf catalane	+65
RPI	F	DT PJJ 66-11	+50
Direction	H	PEP 11	+50
éducateur	H	MRAP 66	35-40
Pédo-psychiatre	F	PIJ Nord	25-30
éducatrice	F	Enf catalane	25-30
psychologue	F	Parenthèse	25-30
psychologue	F	CRIAVS	25-30
direction	F	FAE CER	35-40
CTPS	F	DT PJJ 66-11	+60
Présidence	H	Comité rugby audois	+50
CT	F	DT PJJ 66-11	40-50
conseiller	H	Mission locale	40-50
Présidence	F	Agir ABCD	+65
bénévole	H	Agir ABCD	40-50
bénévole	H	Agir ABCD	30-40
Chef service	F	MLJ	40-50
Direction	F	EPEI	20-30
Présidence	H	Comité catalan rugby	+65
Chef service	H	Enf catalane	40-50
Educateur	F	Enf catalane	30-40
Educateur	F	Enf catalane	30-40
Educateur	H	Enf catalane	30-40
Educateur	F	Enf catalane	30-40
Educateur	H	Enf catalane	40-50
RLC	H	DT PJJ 66-11	30-40
Chef service	H	Enf Catalane	40-50
psychologue	F	UEMO P.Sud	20-30
CADEC	F	UEMO P.Sud	50-60
Educatrice	F	QM – UEMO P.Sud	50-60
Assistante sociale	F	PIJ Sud	20-30
Direction	F	DT PJJ 66-11	40-50

Remarque: les données personnelles permettant d'identifier des individus ont été anonymisées.

Restitution des échanges :

Les échanges doivent être restitués sous forme de tableau. Un tableau doit correspondre à une thématique. Si plusieurs thématiques ont été abordées au cours de l'atelier, nous vous invitons à dupliquer le tableau.

Chaque ligne du tableau doit correspondre à une problématique. En face de chaque problématique doivent être associées les idées/propositions correspondantes. Si plusieurs problématiques ont été identifiées, merci de rajouter une nouvelle ligne. Il n'est pas obligatoire d'associer une idée/proposition à chaque problématique.

Thématique : Justice de protection – place et rôle du juge dans la protection des mineurs	
<p>Problématique / enjeu identifié :</p> <p>Place et rôle du JE et du parquet dans le pilotage de la protection de l'enfance</p>	<p>Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :</p> <p>Nécessité d'avoir plus d'éléments de connaissance de la situation des mineurs pour avoir une vision globale et pouvoir mieux prendre en compte sa situation. Le mineur est victime, même lorsqu'il est auteur, il doit être protégé.</p> <p>Nécessité d'améliorer la coordination de l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance, articulation civil / pénal, notion de parcours et de réversibilité</p> <p>Multiplicité d'intervenants qui pénalise la qualité de la prise en charge des mineurs en protection de l'enfance</p> <p>Rôle de l'avocat très important car connaissance de l'ensemble du dossier, donc importance d'avoir des avocats formés voire spécialisés.</p> <p>Il faut des magistrats instructeurs coordonnateurs formés à la justice des mineurs</p> <p>Turn-over des JE trop important, devrait rester plus longtemps sur la juridiction</p> <p>Mais à la fois un regard neuf est intéressant dans certains dossiers.</p> <p>JE ou proc doit être garant du secret partagé ou du secret pro</p> <p>La place du mineur victime : avoir des retours des magistrats sur les signalements, des sanctions plus rapides</p>
<p>Instances et outils</p>	<p>Instance TJ qui rassemble magistrats et DT PJJ avec services du SP et SAH, l'ASE</p>

	<p>pour les mineurs suivis au pénal = bonne pratique à valoriser</p> <p>Instance quadripartite</p> <p>Avoir une instance transversale PJJ / ASE / santé pour partager les informations</p> <p>Dossier unique en protection de l'enfance (à l'identique de ce qui existe dans le champ du handicap) avec des outils informatiques communs</p> <p>Prendre exemple sur les instances CPRAF où l'ensemble des institutions sont présentes et partagent sur la PEC des mineurs, mettre en place une instance protection de l'enfance pour favoriser le maillage et définir les objectifs d'intervention.</p> <p>Liens forts entre le parquet, les JE, JAF et avocats sur le TJ de Perpignan : bonne pratique à valoriser</p>
Amélioration de la transversalité	<p>Importance des liens entre la justice pénale et la justice civile. Magistrats coordonnateurs de l'action civile et pénale ont un rôle fondamental pour favoriser l'articulation entre les 2.</p> <p>Concernant la justice de protection de l'enfance, enfant victime, avoir des jugements de sanction plus rapide</p> <p>Création d'un dossier unique civil / pénal transverse à l'ensemble des partenaires via un logiciel métier commun</p>
Incarnation de la justice civile	<p>Une mesure de protection est là pour aider une famille et les enfants, mais la question du juge qui vient juger.</p> <p>La protection de l'enfance ne doit pas être portée par une seule personne, il faut un maillage ASE / justice / soins / famille</p> <p>Travailler les uns avec les autres</p> <p>Place des parents, des familles qui doivent être partie prenante</p> <p>Créer un délégué protection de l'enfance porté par l'Etat, les préfectures (à l'identique du délégué pauvreté) qui aura pour mission de favoriser le maillage entre les acteurs</p>

Thématique : comment améliorer la protection des personnes vulnérables

<p>Problématique / enjeu identifié :</p> <p>Déjudiciarisation</p>	<p>Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :</p> <p>Le placement judiciaire au pénal arrive trop tardivement et n'est pas vécu comme une chance pour l'enfant mais comme un échec. Créer des équipes mobiles de placement avec des professionnels éducatifs et du soin pour prévenir les placements pour des ados qui commencent à avoir des comportements à risque ou en rupture (évite la judiciarisation)</p> <p>Le repérage précoce permettra aussi de limiter la judiciarisation des situations. Favoriser le développement de l'internat scolaire et des dispositifs séquentiels.</p> <p>Au niveau de la prévention, mettre en place dès la naissance des dispositifs pour accompagner la parentalité avec une intervention de professionnels pendant les 2 premiers mois de l'enfant (pour tous les parents) – équipe mobile de périnatalité</p>
<p>Moyen pour renforcer l'efficacité de la justice, notamment pour les majeurs vulnérables</p>	<p>Le placement a un cout élevé, éviter le placement permettrait de financer des dispositifs de prévention (notamment repérage précoce et des équipes mobiles)</p> <p>Favoriser le placement à domicile.</p> <p>Aller vers les publics</p>
<p>Politique publique partenariale de protection des personnes vulnérables</p>	<p>Créer un préfet en charge de la protection des familles qui inclurait la protection de l'enfance et des personnes vulnérables (notamment violences intrafamiliales)</p> <p>Préfet associé à la politique publique départementale de prévention de la délinquance</p> <p>Repenser la question du chef de file de la protection de l'enfance qui aujourd'hui reste trop centré sur les mineurs victimes et délaisse la question pénale (cloisonnement des approches). Idée que ce soit une compétence de l'Etat (budget 8 milliards d'€ pour un résultat médiocre)</p>
<p>Faciliter l'accès à la justice pour les personnes vulnérables</p>	<p>Travailler le parrainage – comme pour les MNA. Une personne ressource vient à la rencontre de l'utilisateur.</p> <p>Faire du lien social</p>

Victimes de discrimination, modalités pour une meilleure détection infractions et manifestation accrue des victimes

Favoriser la mixité dès le plus jeune âge, à l'école, dans le sport.
Favoriser la pratique sportive ou culturelle qui véhicule des valeurs de la République, en rendant obligatoire dans le cadre scolaire leur pratique (comme le modèle nordique). Obligatoire pour tous pour limiter les discriminations.
Vacances apprenantes
Favoriser la formation des professionnels, comportements exemplaires, avoir des déontologues dans les services et institutions